

Monsieur le Premier Président,
Monsieur le Procureur Général,

Nous voici réunis pour le tout premier Comité Social d'Administration de Paris après les élections professionnelles de décembre dernier. Nous souhaitons tout d'abord remercier très sincèrement l'ensemble des collègues qui ont renforcé l'UNSA SJ et l'USM en qualité de premières organisations syndicales de fonctionnaires et de magistrats dans le ressort, en nous attribuant la majorité des sièges au sein de cette toute nouvelle instance.

Ces résultats récompensent un travail de terrain actif et quotidien, mais nous n'oublions pas que cette confiance nous engage.

Fidèles à nos valeurs, à notre engagement et à nos responsabilités, mais aussi parce que les sources d'inquiétude et de malaise de tous les acteurs judiciaires sont multiples, l'UNSA SJ / USM souhaite s'atteler rapidement à la tâche qui nous attend au sein de cette instance dédiée au fonctionnement des juridictions.

Comme nous l'avons toujours fait, nous continuerons d'œuvrer, dans toutes les juridictions du ressort, pour la défense de nos professions, l'amélioration de nos organisations et de nos conditions de travail, lesquelles sont nécessaires à un service public de la Justice de qualité.

Comme nous l'avons toujours prôné, nous souhaitons plus que jamais nous inscrire dans une démarche de concertation avec tous ceux dont les responsabilités obligent, à savoir les directeurs de greffe, les chefs de juridiction et bien sûr les chefs de Cour que vous êtes.

Sans partenariat et sans échange entre l'administration et les représentants de tous les acteurs judiciaires, les avancées sont nécessairement réduites. L'UNSA SJ/USM voit dans cette instance aux compétences nouvelles l'occasion d'un dialogue social renouvelé, où l'échange, l'écoute et le collectif nous permettent d'avancer véritablement sur les sujets qui préoccupent au quotidien nos collègues.

En effet,

- Les fonctionnaires sont à bout de force : ils sont sur tous les fronts, s'adaptent depuis des années au turn-over incessant des personnels non pérennes, aux réformes multiples non anticipées, non préparées, non accompagnées et non budgétisées, le tout dans un contexte de moyens inadaptés à leurs missions, auquel s'ajoute une déconsidération institutionnelle et parfois locale blessante.
- Les encadrants sont en souffrance : comment faire fonctionner, années après années, des juridictions de plus en plus grosses (merci la fusion), avec un manque ou l'inadaptation de moyens humains et matériels, avec des objectifs toujours plus exigeants ?
- Les contractuels se sentent souvent isolés et n'ont aucune information quant au renouvellement de leurs contrats. Il leur a été annoncé des droits identiques aux fonctionnaires alors que seules les obligations leurs sont imposées. Exemple dans certaines juridictions leur droit au télétravail est inexistant, l'absence d'indice les empêche d'avoir droit au SFT ou à l'indemnité de résidence... et pourtant ces mêmes agents contractuels au sein d'autres juridictions ou autres directions comme le secrétariat général disposent de ces droits.
- Les RH de proximité de plus en plus sollicités et bien souvent démunis pour répondre aux questions de leur propres collègues.

- Les services RH du SAR en manque d'effectifs et dont les agents voient leurs portefeuilles augmenter sans cesse, à quand des effectifs en conséquence du ressort de Paris ?
- Les magistrats sont usés de devoir rendre la justice dans un contexte de qualité empêchée, avec des dossiers toujours plus complexes.
- Le dialogue social, bien souvent piétiné quand il est fait reproche aux agents d'oser consulter une organisation syndicale, quand des chartes des temps non désirées sont imposées en usant presque du 49-3 à l'image du gouvernement.
- La médecine du travail encore et trop souvent remise en cause dans ses préconisations.
- Le télétravail et les conventions remis en cause sous prétexte d'harmonisation sans tenir le moindre compte de la situation des agents, allant jusqu'à imposer un choix entre temps partiel thérapeutique et télétravail !
- Ce télétravail pourtant tant décrié a permis pas plus tard qu'hier à certains agents de la Cour d'Appel de Paris, juridiction, de continuer à travailler tandis que leurs collègues en présentiel faisaient face à un black-out total ! Alors non ! ne demandez pas, en plus, aux agents d'utiliser leur forfait mobile personnel pour continuer de travailler quand vous ne pouvez leur permettre de bénéficier du droit au télétravail !
- Et comme si cela ne suffisait pas, les personnels de justice ont dû récemment faire face à de sérieux dysfonctionnements informatiques, particulièrement prégnants au sein de la chaîne pénale (APPI et CASSIOPEE ...), paralysant ainsi l'activité des services et source de risques procéduraux majeurs, sans consignes et mesures d'accompagnement particulières, autre que la réception de mails quotidiens d'informations – le plus souvent « transféré à » – ayant pour objet la survenance de pannes-systèmes en cours de résolution, dans des délais non précisés.

A l'heure où le gouvernement souhaite nous faire travailler plus longtemps, il est impératif d'apprendre, ensemble, à travailler mieux. A faire preuve d'écoute, d'adaptation et à ne pas se cacher derrière la mise en place d'une politique de qualité de vie au travail de façade pour masquer la réalité de la souffrance quotidienne à laquelle l'ensemble de vos agents magistrats et fonctionnaires sont aujourd'hui professionnellement confrontés. Il est désormais indispensable et urgent de repenser notre fonctionnement, nos organisations de travail, de comprendre et de prévenir l'absentéisme galopant au sein du ressort, de répondre aux difficultés de management qui minent les agents et impactent le rendu de la justice et d'engager un travail collectif et constructif.

Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général, plus que jamais les agents du ressort ont besoin de votre aide et de votre soutien pour que chacun, qu'il soit agent du greffe, encadrant ou magistrat, puisse remplir les missions qui sont les siennes, si ce n'est sereinement, au moins normalement, l'épuisement professionnel ne pouvant constituer la norme.

Les membres UNSA SJ/USM élus

au Comité Social d'Administration de Paris